

Rapport du
Comité sénatorial permanent des
Finances nationales

Ordre de renvoi

Journal des Procès-verbaux du Sénat du mardi 29 mai 1989

*Après la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Philippe, propose*

*que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier
les recommandations dans le Budget des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31
mars 1990, à l'exception du crédit 12 du Conseil privé (Langues officielles), et à en faire
rapport.*

LES RECOMMANDATIONS ROYALES ET LEUR FORMULATIONS

Président

L'honorable Fernand-E. Leblanc

Vice-président

L'honorable Roch Bolduc

Deuxième session

Trente-quatrième législature

Février 1990